

Trois entreprises s'engagent vers une filière porc qui répond aux enjeux Egalim

Publié le 01 avril 2022 à 16h56



Philippe Lecornue, président de Porc Armor évolution, Patrick Gaultier, directeur des achats du groupe Convivio et Michel Boulaire, P-Dg du groupe Jean Floch, ont signé la création d'une filière porc HVE (haute valeur environnementale). (Photo Lionel Samson)

Ce vendredi 1er avril, le groupe Convivio, Porc Armor évolution et le groupe Jean Floch se sont associés pour proposer du porc de qualité.

Pour mieux répondre à la loi Egalim 2 entrée en vigueur le 1er janvier 2022, le **groupe Convivio** (240 M€ de chiffre d'affaires), spécialisé dans la restauration collective, **Porc Armor évolution** (318 M€), une coopérative de producteurs porcins, et le **groupe Jean Floch** (près d'1 Md€) ont signé, ce vendredi 1er avril, un accord pour créer une filière porc qui répond aux certifications CE2 (certification environnementale de niveau 2) et HVE3 (certification à haute valeur environnementale de niveau 3). Cet accord portera sur une quantité de 2 700 porcs par trimestre sur une durée de trois années.